

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 39

5 janvier 2012

### SOMMAIRE

Ak Bars Finance S.A. ....	1858	S Group Participation S.A. ....	1847
Aliaxis Luxembourg S.A. ....	1838	S Group Participation S.A. ....	1847
Etoile Investissement S.A. ....	1846	Sherood S.A. ....	1869
FinanceCom International S.A. ....	1867	Sherood S.A. ....	1870
FR Alfajor Holdings S.à r.l. ....	1859	Sherood S.A. ....	1869
Griffin Topco II S.à r.l. ....	1826	Sherood S.A. ....	1870
GTI Investments ....	1848	SH Group International Equity Holdings, S.à r.l. ....	1867
I.T.I. Industrial Technology Investments S.A. ....	1837	S.I.L.I.S. Sàrl ....	1847
Jorit S.A. SPF ....	1859	Silvia HoldCo S.à r.l. ....	1848
Kidzania Interactive ....	1849	Silvia HoldCo S.à r.l. ....	1826
Mokaon S.à r.l. ....	1864	Simran Mediatech S.A. ....	1848
Rastoder Immo Sàrl ....	1843	Simran Mediatech S.A. ....	1849
RMK Global Timberland Fund Manage- ment S.à r.l. ....	1845	Simran Mediatech S.A. ....	1849
Romanée Conté S.A. ....	1842	Sioma Finances S.A. ....	1870
Romanée Conté S.A. ....	1845	Skyline Investments S.A. ....	1870
Rosname S.A. ....	1845	Smets Gallery S.à r.l. ....	1871
Rotteveel S.C.S. ....	1844	Smyrna Investor S.à r.l. ....	1871
Saint Basle Management S.A. ....	1858	Soc.E.Fin. SA ....	1871
SALON ANDRE, société à responsabilité limitée ....	1858	Société de Transports Internationaux ...	1849
San Martin Participations ....	1858	Socosteel ....	1871
Santander European Investments Lux S.à r.l. ....	1847	Sodintec Finances S.A. ....	1872
Saturn Capital S.à r.l. ....	1847	Sogecer S.A. ....	1846
Schimpacher Tiefbauunternehmen GmbH .....	1864	Solfin International S.A. ....	1870
SC Participations SA ....	1858	Sopartag S.A. ....	1872
SC Participations SA ....	1859	Sopico S.à r.l. ....	1872
Season International S.A. ....	1866	Springwater MWZ Holdings S.à r.l. ....	1849
SERIPHOS S.A., société de gestion de pa- trimoine familial «SPF» ....	1866	Stateland International S.A. ....	1871
Sette Investments S.A. ....	1848	Storpy S.A. ....	1872
SGBT Asset Based Funding S.A. ....	1867	Stutfield S.A. ....	1857
		Tarpan HoldCo S.à r.l. ....	1864
		Tarpan LuxCo S.à r.l. ....	1872
		Vivacon Lux Property Two S.à r.l. ....	1864
		WLG Investments S.A. ....	1837

**Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.845.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011*

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Silvia HoldCo S.à r.l*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011164888/14.

(110191100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Griffin Topco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.831.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the third day of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159354;

2. OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159343;

3. Griffin Investment Partners Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, whose registered office is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117786.

All here represented by represented by Mr Alain Thill, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Griffin Topco II S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the Law, as well as by the present Articles.

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object.**

1.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, divided into (i) one (1) B share and (ii) twelve thousand four hundred ninety-nine (12,499) A shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the General Meeting, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Any transfer of Shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

If the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the General Meeting representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of maximum five members.

7.2. The Board will choose among its members a chairman which shall be an A Manager (or his proxy) (the Chairman). If the Chairman is not present at any Board meeting, the Board may appoint any manager to act as Chairman for the purpose of the meeting.

7.3. Each Shareholder shall have the right to propose for appointment to the General Meeting one or more individuals as manager of the Company (and as a member of each and any Committee as the Board shall determine) and to propose to the General Meeting the removal of the manager so appointed and, upon their removal, to propose for appointment

to the General Meeting another person in such manager's place. The A Shareholders shall have the right to propose for appointment up to three (3) managers and the B Shareholders shall have the right to propose for appointment up to two (2) managers. The managers are appointed by a resolution of the single shareholder or the General Meeting which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.4 Proposals for appointment and removal of the managers shall be carried out by written notice to the Company (by the applicable Shareholder) which shall take effect on delivery at the registered office of the Company or at any meeting of the Board.

7.5 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the Board.

**Art. 9. Procedure.**

9.1 The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 The Board shall give to all managers at least ten Business Days advance notice (or such shorter period as the managers may unanimously agree) of each meeting of the Board and each meeting of a Committee, such notice to be accompanied by a written agenda specifying the business to be transacted at such meeting and, at least five Business Days (or such shorter period as the managers may unanimously agree) prior to the meeting, all papers shall be circulated or presented to the same including, without limitation, the management accounts and relevant financial statements and as soon as practicable after each meeting of the Board (or a meeting of a Committee), a copy of the minutes shall be provided to each manager.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

9.4 Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if at least three managers are present or represented (save in the event there are less than three managers in which case the quorum shall be the number of managers appointed as managers at that time) provided that there shall always be a majority of A Managers and at least one B Manager in attendance. If the quorum is not achieved at two consecutive duly convened Board meetings due to the non-appearance of either one or more A Managers or a B Manager, the quorum requirements set out herein shall be lifted and a third duly convened Board meeting shall be validly held in the absence of such manager(s) provided that the articles 7.2, 9.4, 9.6, and 9.7, shall continue to apply to the proceedings of any such Board meetings.

9.6 Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. Each manager shall have the ability to cast one vote. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 The following matters shall require the positive approval of at least one A Manager and one B Manager:

- the decision to make new Investments;
- an amendment to the Investment Objective;
- the reinvestment of Proceeds in new or existing Investments;
- the decision to engage in new activities not contemplated in any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time and issue related to Class C Securities;
- the approval of an annual budget for Management Costs;
- the decision to issue or amend any rights attaching to Class B Securities;
- the decision to commit more than EUR 25,000,000 of Commitments in any single Investment;
- any amendment to the Articles or any rights attaching to the Class A Securities or Class C Securities that in any case would increase the liabilities of, or diminish the rights or protections of a particular Shareholder or security holder or group of Shareholders or security holders differently to the other Shareholders or security holders (as applicable) under in any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time;
- the taking out of managers' liability insurance;
- any expenditure which is (a) outside the ordinary course of business of the Company; (b) which is not included in the annual budget of the Company; (c) not related to the investigation, making, monitoring or disposal of an Investment; and (d) in excess of EUR 50,000; and

- each prolongation of the term of any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time beyond the term set forth in that agreement.

9.8 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two A Managers or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1 The Shareholders assume all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Each Shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each Shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the General Meeting.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 The quorum for a General Meeting shall be at the first calling of such General Meeting, Shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the issued Shares of the Company and failing the realisation of such quorum at the meeting so called, at the second calling of such a meeting, Shareholder(s) representing at least fifty percent (50%) of the issued Shares of the Company.

13.3 Resolutions of the Shareholders may be passed at the General Meeting by the consent of the Shareholders owning more than one half (1/2) of the share capital or by way of circular resolutions by the unanimous approval of the shareholders. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders will be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions will be adopted at the second General Meeting or by circular resolutions, by a majority of the votes cast.

13.4 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning together at least three-quarters (3/4) of the share capital.

13.5 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholders' commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first (1) of January of each year and end on the thirty-first (31) December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The General Meeting shall dispose of the surplus in accordance with any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions and in accordance with any agreement entered into by the Shareholders and the Company, from time to time:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the Board;
  - (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
  - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the Board;
  - (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company;
- and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholder or, in the case of a plurality of Shareholders, the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

## VII. General provisions

17.1 Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the Shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the Board may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the circular resolutions of the Shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

## VIII. Definitions

A Managers means the managers proposed by the holders of the A Shares to the General Meeting for their appointment to the Board and each an A Manager.

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

A Shareholders means the holder of A Shares and each an A Shareholder.

A Shareholders means the holders of the A Shares and each an A Shareholder.

B Managers means the managers proposed by the holders of the B Shares to the General Meeting for their appointment to the Board and each a B Manager.

Board means the board of managers of the Company as constituted from time to time.

B Shareholders means the holder of B Shares and each a B Shareholder.

Business Day means a day, other than a Saturday or a Sunday, when banks are open for business in Luxembourg.

Class A Securities means the class of Securities issued by the Company at the same price per security to the Shareholders.

Class B Securities means the class of Securities issued by the Company only to the B Shareholders or such person or persons that the B Shareholders may designate.

Class C Securities means the class of Securities of the Company to be issued in equal amounts to each of A Shareholders on the one hand and B Shareholders on the other hand.

Committee means any sub-committees of the Board establish by the Board as it sees fit.

Commitment has the meaning ascribed to such terms in any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time.

General Meeting means the general meeting of the Shareholders of the Company.



Investment has the meaning ascribed to such terms in any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time.

Investment Objective has the meaning ascribed to such terms in any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time.

Investment Opportunity has the meaning ascribed to such terms in any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time.

Law Luxembourg Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Management Costs means all additional costs (other than transaction costs in such amounts approved by the Board) borne by the B Shareholders.

Proceeds means all net income and capital proceeds of the Company in respect of an Investment (less expenses attributable to the realisation of such Investment) and pursuant to any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time.

Securities means all the Shares and other securities (whether debt or equity) subscribed for (or equivalent) by the Shareholders and pursuant to any agreement entered into by the Shareholders and the Company from time to time.

Shares means the A shares and the B shares of the Company.

Shareholders means the A Shareholders and the B Shareholders of the Company and each a Shareholder.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon,

1. OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe for six thousand two hundred forty-nine (6,249) A shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand two hundred forty-nine euro (EUR 6,249);

2. OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe for six thousand two hundred fifty (6,250) A shares in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250);

3. Griffin Investment Partners Holding S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe one (1) B share in registered form, with a nominal value of one euro (EUR 1) and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one euro (EUR 1).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Szymon Dec, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Jabir Chakib, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; and

- Mr. Thomas Jagers, born on 4 May 1977 in Nottingham, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England.

2. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Przemyslaw Krych, born on 27 September 1966 in Gorzow Wielkopolski, Poland, residing at ul. Sarmcka 7G/17, 02-972 Warsaw, Poland; and

- Mr. Tomasz Klukowski, born on 6 January 1968 in Warsaw, Poland, residing at Czerniakowska 209/704, 00-436 Warsaw, Poland.

3. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159354;

2. OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159343;

3. Griffin Investment Partners Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117786.

Toutes ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Griffin Topco II S.à r.l. (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la Loi et par les présents Statuts.

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, divisées en (i) une (1) part sociale B et (ii) douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (12.499) parts sociales A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Une cession de Parts Sociales sera soumise (i) aux restrictions de cession quelles qu'elles soient comprises dans un contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre et (ii) à la notification de ces restrictions par le cédant au cessionnaire et à la Société.

Si la Société a plus d'un associé, la cession de Parts Sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance de cinq membres au maximum.

7.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un Président qui sera un gérant A (ou son mandataire) (le Président). Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, le Conseil peut nommer n'importe quel gérant pour agir en tant que Président lors de la réunion.

7.3 Chaque Associé aura le droit de proposer à l'Assemblée Générale une ou plusieurs personnes physiques à la nomination comme gérant de la Société (et en tant que membre de chaque Comité que le conseil déterminera) et de proposer à l'Assemblée Générale la révocation du gérant ainsi nommé et, lors de la révocation, de proposer une autre personne pour nomination à la place de ce gérant à l'Assemblée Générale.

Les Associés A auront le droit de proposer à la nomination jusqu'à trois (3) gérants et les Associés B auront le droit de proposer à la nomination jusqu'à deux (2) gérants. Les gérants sont nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'Assemblée Générale qui fixe la durée de leur mandat.

Les gérants n'ont pas besoin d'être des associés.

7.4 Les propositions pour la nomination et la révocation des gérants seront effectuées par notification écrite à la Société (par l'Associé compétent) qui prendront effet à partir de la réception au siège social de la Société ou à n'importe quelle réunion du Conseil.

7.5 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Conseil.

### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Le Conseil remettra une notification d'au moins dix Jours Ouvrables avant chaque réunion du Conseil et chaque réunion d'un Comité à tous les gérants (ou d'une période plus courte dont les gérants peuvent convenir à l'unanimité), une telle notification sera accompagnée d'un ordre du jour écrit précisant les affaires à traiter lors d'une telle réunion et, au moins cinq Jours Ouvrables (ou une période plus courte que les gérants peuvent convenir à l'unanimité) avant la réunion, tous les papiers seront distribués ou présentés à ces derniers, en ce compris sans limitation, les comptes de gestion et des états financiers appropriés et dès que possible après chaque réunion du Conseil (ou une réunion d'un Comité), une copie du procès-verbal sera envoyé à chaque gérant.

9.3. Cette convocation préalable n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir une parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter à une réunion du Conseil en nommant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le Conseil peut bien délibérer et agir seulement si trois gérants au moins sont présents ou représentés (sauf lorsqu'il y a moins de trois gérants auquel cas le quorum sera le nombre de gérants nommés comme gérants à ce moment) à condition qu'il y ait toujours une majorité des gérants A et au moins un gérant B présents. Si le quorum n'est pas atteint lors de deux réunions du Conseil consécutives dûment convoquées, en raison de la non-comparution soit d'un ou plusieurs des gérants A ou d'un gérant B, les exigences de quorum définies aux présentes seront levées et une troisième réunion du Conseil sera valablement tenue en l'absence de ce ou ces gérants à condition que les articles 7.2, 9.4, 9.6, et 9.7, continuent à s'appliquer aux procédures de ces réunions du Conseil.

9.6. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix exprimées. Chaque gérant aura la possibilité d'exprimer un vote. Les résolutions du conseil seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7. Les sujets suivants exigeront l'approbation d'au moins un gérant A et un gérant B:

- la décision d'effectuer de nouveaux Investissements;
- une modification de l'Objectif d'Investissement;
- le réinvestissement du Produit dans de nouveaux Investissements ou dans des Investissements existants;
- la décision de s'engager dans de nouvelles activités non prévues dans un contrat conclu entre les Associés et la Société de temps à autre et questions relatives aux Titres de Classe C;
- l'approbation d'un budget annuel pour les Coûts de Gestion;
- la décision de créer ou modifier des droits liés aux Titres de Classe B;
- la décision d'engager plus de EUR 25.000.000 d'Engagements dans un seul Investissement;
- toute modification aux Statuts ou droits liés aux Titres de Classe A ou Titres Classe C qui, en tous cas, augmenterait les responsabilités, ou diminuerait les droits ou les protections d'un Associé particulier ou d'un détenteur de titres ou d'un groupe d'Associés ou de détenteurs de titres différemment des autres Associés ou détenteurs de titres en vertu d'un contrat conclu entre les Associés et la Société de temps à autre;
- la souscription d'une assurance-responsabilité civile des gérants;
- toute dépense qui (a) sort du cadre des affaires ordinaires de la Société; (b) qui n'est pas incluse dans le budget annuel de la Société; (c) sans rapport avec la recherche, la fabrication, la surveillance ou l'aliénation d'un Investissement; et (d) au-dessus de EUR 50.000; et
- chaque prolongation de la durée de tout contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre au-delà de la durée fixée par ce contrat.

9.8. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageant de la même manière que si elles sont adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur les copies multiples d'une résolution identique et peuvent être envoyées par courrier ou fac-similé.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants A, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Chaque Associé pourra nommer une personne ou une entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite remise soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. S'il n'y a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les Associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Le quorum à une Assemblée Générale sera à la première convocation de cette Assemblée Générale, les Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales émises de la Société et si ce quorum n'est pas atteint à la première convocation de l'Assemblée Générale, à la deuxième convocation de l'Assemblée Générale, les Associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales émises de la Société.

13.3. Les résolutions des Associés peuvent être adoptées lors de l'Assemblée Générale avec le consentement des Associés possédant plus de la moitié (1/2) du capital social ou par des résolutions circulaires avec l'approbation unanime des Associés. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les Associés seront convoqués par la lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une deuxième fois et les résolutions seront adoptées lors de la deuxième Assemblée Générale ou par des résolutions circulaires à la majorité des voix.

13.4. Quoi qu'il arrive, les Statuts sont modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) des Associés détenant ensemble au moins trois quarts (3/4) du capital social.

13.5. Tout changement de la nationalité de la Société ou augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société nécessite le consentement unanime des Associés.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le Conseil doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'Assemblée Générale disposera du surplus conformément à tout contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes conformément à tout contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Conseil;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par le Conseil;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes versés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop-perçu à la Société.

#### VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est versé à l'Associé ou, en cas de pluralité d'Associés, aux Associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux dans la Société.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

## VIII. Définitions

Gérants A signifie les gérants proposés par le détenteur des Parts Sociales A à l'Assemblée Générale pour leur nomination au Conseil et chacun un gérant A.

Statuts signifie les statuts de la Société, modifiés de temps en temps.

Associés A signifie les détenteurs des Parts Sociales A et chacun un Associé A.

Gérants B signifie les gérants proposés par le détenteur des Parts Sociales B à l'Assemblée Générale pour leur nomination au Conseil et chacun un gérant B.

Conseil signifie le conseil de gérance de la Société tel qu'il se compose de temps à autre. Associés B sont les détenteurs des Parts Sociales B et chacun un Associé B.

Jour Ouvrable signifie un jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, où les banques sont ouvertes pour des affaires au Luxembourg.

Titres de Classe A signifie les Titres émis par la Société au même prix par titre aux Associés.

Titres de Classe B signifie la classe de Titres émis par la Société uniquement aux Associés B ou à la personne ou aux personnes que les Associés B peuvent désigner.

Titres de Classe C signifie la classe de Titres de la Société qui seront émis en montants égaux à chacun des Associés A d'une part et des Associés B d'autre part.

Comité signifie tous les sous-comités du Conseil établis par le Conseil qu'il juge adéquat.

Engagement a le sens qui lui est attribué dans un contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre.

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des Associés de la Société.

Investissement a le sens qui lui est attribué dans un contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre.

Objectif d'Investissement a le sens qui lui est attribué dans un contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre.

Opportunité d'Investissement a le sens qui lui est attribué dans un contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre.

Loi signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

Coûts de Gestion sont tous des coûts supplémentaires (autres que les coûts de transaction dont les montants sont approuvés par le Conseil) à la charge des Associés B.

Produit signifie tous les revenus nets et le produit du capital de la Société en ce qui concerne un Investissement (moins les dépenses attribuables à la réalisation d'un tel Investissement) et conformément à un contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre.

Titres signifie toutes les Parts Sociales et autres valeurs (obligations ou actions) souscrites (ou équivalent) par les Associés et conformément à un contrat conclu par les Associés et la Société de temps à autre.

Parts Sociales signifie les parts sociales A et les parts sociales B de la Société.

Associés signifie les Associés A et les Associés B de la Société et chacun un Associé.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés,

1. OCM Luxembourg EPF III Griffin Holdings S.à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux six mille deux cent quarante-neuf (6.249) parts sociales A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de six mille deux cent quarante-neuf euros (EUR 6.249);

2. OCM Luxembourg EPF III S.à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250);

3. Griffin Investment Partners Holding S.à r.l., représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et la libérer entièrement par versement en espèces d'un euro (EUR 1).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Coûts*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros.

#### *Décisions des associés*

Aussitôt après la constitution de la Société, les Associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Szymon Dec, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Jabir Chakib, né le 5 novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; et

- Monsieur Thomas Jagers, né le 4 mai 1977 à Nottingham, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27, Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Przemyslaw Krych, né le 27 septembre 1966 à Gorzow Wielkopolski, Pologne, domicilié à ul. Sarmicka 7G/17, 02-972 Varsovie, Pologne; et

- Monsieur Tomasz Klukowski, né le 6 janvier 1968 à Varsovie, Pologne, domicilié à Czerniakowska 209/704, 00-436 Varsovie, Pologne.

3. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 novembre 2011. Relation GRE/2011/3999. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160892/636.

(110187581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

**WLG Investments S.A., Société Anonyme,  
(anc. I.T.I. Industrial Technology Investments S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 novembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011165006/12.

(110191046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Aliaxis Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.948.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Aliaxis Management Services S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à l'Avenue de Tervueren, 270, à B-1150 Bruxelles (Numéro d'entreprise 0479.090.819)

2. Société Financière Aliaxis S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à l'Avenue de Tervueren, 270, à B-1150 Bruxelles (Numéro d'entreprise 0839. 484.817)

toutes deux ici représentées par Monsieur Jo VANWAMBEKE, ingénieur commercial, demeurant à B-9200 Dendermonde (Belgique),

en vertu de deux procurations datées du 17 novembre 2011 qui resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec les présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Aliaxis Luxembourg S.A.»

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration. Il pourra être déplacé dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les conditions de modifications statutaires.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, de trésorerie au sens le plus large, mobilières ou immobilières, de couverture de tous types de risques tels les variations de taux de change ou de taux d'intérêts, de gestion de portefeuille de titres ou d'instruments financiers et ce, à son profit ou au profit de toutes autres personnes ou sociétés.

La société peut recevoir tout dépôt, consentir tous prêts ou tous autres types de financement en ce compris dans le cadre de l'émission d'instruments financiers, au profit de toutes sociétés ou personnes, à l'exclusion de toutes activités réglementées réservées au secteur bancaire.

La société peut émettre tout type de garantie, en ce compris constituer des sûretés, en vue de garantir ses propres engagements ou ceux de toutes autres sociétés ou personnes.

La société peut rechercher et recourir à tout type de financement, notamment sur les marchés internationaux des capitaux, conclure tous types d'opérations bancaires, ouvrir et gérer tous comptes bancaires et gérer des instruments financiers avec toute banque, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour objet l'activité de "holding" dans le sens le plus élaboré par l'acquisition, la cession et/ou la souscription au sens le plus large de valeurs mobilières et de participations de toute nature dans toutes sociétés ou personnes morales et ce, de quelque façon que ce soit.



La société peut également fournir, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, à toutes sociétés ou personnes, toute prestation de services, d'assistance technique et exercer toute activité de conseil, le cas échéant avec l'assistance de tous tiers de son choix, dans quelques domaines que ce soit.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TRENTE ET UNE (31) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.- EUR) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Dans ce cas, un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par écrit. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. A la demande des actionnaires, la Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

## **Titre III. Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore à la majorité des membres présents.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par fax ou par tout autre moyen permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer d'un temps à l'autre. Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire. Un membre du Conseil d'Administration peut être titulaire de plusieurs procurations.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président ne dispose pas d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, les poursuites et diligences sont exercées par son président ou un administrateur délégué désigné à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour

indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois de mai à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi.

Le conseil d'administration détermine la date du paiement des dividendes ainsi que des acomptes sur dividendes.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire les trente et une (31) actions comme suit:

- Aliaxis Management Services S.A.: trente (30) actions,

- Société Financière Aliaxis S.A.: une (1) action,

Total: trente et une (31) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur DUBOUT Hubert Gérard Marie Georges, juriste, né à Marseille, le vingt-six septembre mil neuf cent cinquante, (NN: 50.09.26-481.46), domicilié à B-1060 Bruxelles, rue Simonis 1, Belgique.

- Monsieur VANWAMBEKE Jo Alida Agnes Willy, ingénieur commercial, né à Dendermonde, le quatorze mars mil neuf cent soixante-huit, (NN: 68.03.14285.65), domicilié à B-9200 Dendermonde, Gentssesteenweg (Den) 53, Belgique.

- Monsieur Matthijs BOGERS, administrateur de sociétés, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Dirk AERSENS, employé privé, né à Aalst le 21 juillet 1967 (NN: 67.07.21-059.88), domicilié à B-9300 Aalst, Louis Camustraet, numéro 15 (Belgique)

4. Est appelé aux fonctions d'administrateur délégué de la société:

Monsieur Matthijs BOGERS prénommé.

5. Le mandat des administrateurs, administrateur délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

6. Le siège social de la société est fixé à 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

7. Les actionnaires comparants, déclarent que tous les engagements pris ainsi que tous les contrats signés par eux antérieurement aux présentes, pour compte de la société en formation, sont repris par la société. Comme prévu à l'article 12 bis de la loi de 1915, ces engagements et contrats repris par la société, sont réputés avoir été contractés par elle dès l'origine.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. VANWAMBEKE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52648. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164359/250.

(110190798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Romanée Conté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164875/10.

(110190986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Rastoder Immo Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 164.937.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Sabahudin RASTODER, chauffeur de bus, né à Ponor/Ivanograd (Monténégro), le 1<sup>er</sup> septembre 1975, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 37, rue Michel Rodange.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de RASTODER IMMO SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Schifflange.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- l'achat et la location de biens immobiliers;
- le commerce.

La société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

*Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites par Sabahudin RASTODER, chauffeur de bus, né à Ponor/Ivanograd (Monténégro), le 1<sup>er</sup> septembre 1975, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 37, rue Michel Rodange.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850,-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3850 Schifflange, 72-80, avenue de la Libération.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Sabahudin RASTODER, chauffeur de bus, né à Ponor/Ivanograd (Monténégro), le 1<sup>er</sup> septembre 1975, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette, 37, rue Michel Rodange.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

### Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rastoder et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 28 octobre 2011. Relation EAC/2011/14431. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 7 novembre 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011164865/70.

(110190715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

### **Rotteveel S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 164.945.

#### *Extrait de l'acte constitutif du 24 novembre 2011*

1. Sarabel Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 1012, rue de Medernach, L-7619 Larochette Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.465 (ci-après l'Associé Commanditaire 1);

2. Monsieur Gerrit van Laar, né le 15 juillet 1954 à La Haye, les Pays-Bas domicilié à Acacialaan, 3707 ET Zeist, les Pays-Bas ((ci-après l'Associé Commanditaire 2); et

2. Monsieur Joseph Rotteveel, né le 8 mars 1953 à Alkmaar, les Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle se situe au 10-12, rue de Medernach, L-7619 Larochette Grand-duché de Luxembourg (ci-après l'Associé Commandité, et ensemble avec l'Associé Commanditaire 1 et l'Associé Commanditaire 2, les Associés),

ont signé l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple qu'ils souhaitent établir entre eux et dont est extrait ce qui suit:

**1. Forme.** Il est établi entre Joseph Rotteveel, l'associé commandité (general partner) de la Société (Associé Commandité) et Sarabel Holding S.à r.l. comme Associé Commanditaire 1 et M. Gerrit van Laar comme Associé Commanditaire 2 (l'Associé Commanditaire 1 et l'Associé Commanditaire 2 désignés comme les Associés Commanditaires) ainsi que toutes les autres personnes ou entités admises à devenir associés commanditaires, une société en commandite simple sous la dénomination de Rotteveel S.C.S. qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), et par le présent contrat (le "Contrat").

**3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Larochette, Grand-duché de Luxembourg.

**4. Objet social.** L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, acquisition, et échange ou par tout autre moyen, des actions, parts sociales, et autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Cette description non exhaustive est à comprendre au sens le plus large.

**5. Durée.** La Société est établie pour une durée indéterminée.

**6. Capital.** Le capital de la Société est fixé à trois euros (EUR 3) représenté par une (1) part ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) détenue par l'Associé Commandité (la Part de Commandité) et deux (2) parts ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune détenues par les Associés Commanditaires (les Parts de Commanditaire et avec la Part de Commandité, les Parts). 2011 21 00777

Les Parts sont et resteront nominatives.



**7. Emission de Parts.** L'admission de Parts supplémentaires et leurs émissions sont soumises à une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon les modalités requises à la modification du Contrat.

**8. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs Associés Commandités personnellement, conjointement et solidairement responsables avec la Société de toutes les dettes qui ne peuvent pas être honorées par les actifs de la Société.

Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou le Contrat.

Ils auront tous les pouvoirs pour mener à bien et approuver tous les actes, actions et opérations en conformité avec l'objet de la Société.

En cas de pluralité d'Associés Commandités, les décisions des Associés Commandités seront valablement prises à la majorité des Associés Commandités.

Les Associés Commandités peuvent à tout moment nommer un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches spécifiques. Ils détermineront les pouvoirs et la rémunération (le cas échéant) de ces mandataires, la durée de leur mandat et toutes les autres conditions du mandat. Les mandataires sont révocables ad nutum par décision des Associés Commandités.

**9. Représentation de la Société.** La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité, ou en cas de pluralité d'Associés Commandités par la seule signature d'un Associé Commandité ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été conféré par l'Associé Commandité ou les Associés Commandités.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rotteveel S.C.S.  
M. Joseph Rotteveel  
Associé Commandité

Référence de publication: 2011164862/58.

(110190574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Romanée Conté S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 71.059.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164876/11.

(110190990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Rosname S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 127.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164877/9.

(110190792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**RMK Global Timberland Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 148.178.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 7 novembre 2011*

En date du 7 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur James F. WEBB Jr., né le 24 mai 1952 en Virginie Occidentale, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 110, Oakwood Drive, 27103 Winston-Salem, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Monsieur Robert W. HAGLER
- Monsieur Kenneth ALDERMAN
- Monsieur Charles D. DANIEL III
- Monsieur James F. WEBB Jr.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Signature

UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2011165622/22.

(110191848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

---

**Etoile Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 89A, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 87.569.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 4 octobre 2011*

*5<sup>ème</sup> Résolution:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance, Assemblée Générale décide de renouveler avec effet au 19 mai 2011 les mandats d'Administrateurs de Monsieur Christophe BLONDEAU, Président du Conseil d'Administration, de Monsieur Pascal LEBARD, Administrateur-délégué et de Monsieur Romain THILLENS, ainsi que celui de Commissaire de H.R.T. Révision SA. pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

*Pour ETOILE INVESTISSEMENT S.A.*

Signature

Référence de publication: 2011165319/17.

(110191532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

---

**Sogecer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.874.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> décembre 2011*

1. Il est pris note du décès de l'administrateur Guy Hermans, qui est rayé de la liste des administrateurs.

La démission de l'administrateur Lucien Voet est acceptée avec effet immédiat.

2. M. Michel Reynders, demeurant 76, route de Luxembourg à L-4972 Dippach, et M. Herbert Grossmann, demeurant 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg, sont nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2017.

Mme Natalia Kornienkova, demeurant 1, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg, est renommé administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2017.

3. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

4. La démission du commissaire LUX AUDIT REVISION s.à r.l. est acceptée avec effet immédiat.

5. La société STRATEGO INTERNATIONAL s.à r.l. avec siège social 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Pour extrait conforme

N. KORNIENKOVA

Référence de publication: 2011165661/22.

(110191927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

---

**S Group Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.884.

—  
L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est désormais la suivante:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164879/11.

(110191021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**S Group Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.884.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164880/10.

(110191024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**S.I.L.I.S. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 27.598.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164881/10.

(110190515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.110.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63061 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164883/10.

(110190693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Saturn Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.108.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011164885/10.

(110190814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Sette Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 131.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.  
16, rue de Nassau  
L-2213 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2011164886/13.

(110190821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.845.

L'adresse professionnelle de Lars Frankfelt a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.  
L'adresse de TK II ColInvest S.à.r.l a été transférée à 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.  
L'adresse de TWO Triton Fund F&F No.2 L.P a été transférée à 29 Esplanade, JE2 3QA St Helier Jersey.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Silvia HoldCo S.à r.l.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011164889/14.

(110191100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**GTI Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 131.383.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11/10/2007

EXTRAIT

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, le Conseil de Gérance de la société a décidé lors de sa réunion du 21 octobre 2011 de nommer comme nouveau gérant B Monsieur Emmanuel Réveillaud, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Cette nomination a été confirmée par l'assemblée générale annuelle de la société qui s'est tenue en date du 31 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GTI INVESTMENTS*

Référence de publication: 2011165388/17.

(110191682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

**Simran Mediatech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 119.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011164890/10.

(110190809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Simran Mediatech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 119.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 novembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011164891/10.

(110190810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Simran Mediatech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 119.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 novembre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011164892/10.

(110190811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Société de Transports Internationaux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.  
R.C.S. Luxembourg B 5.539.

Le bilan au 31.12.2010 de la société SOCIETE DE TRANSPORTS INTERNATIONAUX a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011164894/13.

(110191180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Springwater MWZ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 115.515.

Les comptes de dissolution au 17 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164895/11.

(110190669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Kidzania Interactive, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 164.965.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November,  
Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Kidzania International, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L2520 Lu-

xembourg, with a share capital of USD 25,000 (twenty five thousand U.S. Dollars), registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Luxembourg Trade and Companies Register) under number B 160567,

Here represented by Régis Galiotto, notary clerk, having a professional address at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts and through its attorney, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

### **Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

**Art. 2. Name.** The Company’s name is Kidzania Interactive.

**Art. 3. Purpose.** The Company’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, license, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial, trading or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favour of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

The Company may also sell and distribute online products and services via the internet and other electronic and communication networks, including through the operation of one of several public websites.

Finally the Company may take any action and perform all commercial, technical and financial operations which are, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

### **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 25 000 (twenty-five thousand U.S. Dollars) divided into 25 000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one U.S. Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

**Art. 7. Voting Rights.** Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of shares.

**Art. 8. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

**Art. 9. Transfer of shares.** The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the “Law”).

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company’s share capital.



### Title III. - Management

**Art. 11. Appointment of the managers.** The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

**Art. 12. Powers of the managers.** All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one Type A manager and one Type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

**Art. 13. Board of managers.** Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one Type A manager and at least one Type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

**Art. 14. Liability of the managers.** No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

### Title IV. - Shareholder meetings

**Art. 15. Sole shareholder.** A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

**Art. 16. General meetings.** General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

#### **Title V. - Financial year - Balance sheet - Profits Audit**

**Art. 17. Financial year.** The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2011.

**Art. 18. Annual accounts.** Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

**Art. 19. Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

**Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

**Art. 21. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning "the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings" are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

#### **Title VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

**Art. 23. Liquidation.** The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### *Subscription - Payment*

The 25 000 (twenty-five thousand) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by Kidzania International, named above, by payment in cash of an amount of USD 25 000 (twenty-five thousand U.S. Dollars).

Therefore the total amount of USD 25 000 (twenty-five thousand U.S. Dollars) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) Mr. Sixto Homero Uribe Pérez, born on August 17, 1967 in Mexico City, Mexico, and having a professional address at Avenida Vasco de Quiroga #3800 local 1, Antigua Mina La Totolapa, C.P. 05109 Mexico City, Mexico, is appointed as type A manager for an undetermined duration;

Mr Xavier Lopez Ancona, born on the 4th April 1964, in Mexico, and having a professional address at Avenida Vasco de Quiroga #3800 local 1, Antigua Mina La Totolapa, C.P. 05109 Mexico City, Mexico, is appointed as a type A manager for an undetermined duration;

Mr Christophe Maillard, born on the 7<sup>th</sup> March 1974, in Saint-Quentin, France, and having a professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, is appointed as a type A manager for an undetermined duration; and

Miss Sarah Bonallo, born on the 21<sup>st</sup> July 1963, in Bristol, United Kingdom, and residing at 5 rue des Jardins, L-8394 Olm, Luxembourg, is appointed as a type B manager for an undetermined duration

2) The registered office of the Company shall be established at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de novembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Kidzania International, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160567,

Ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la Société est Kidzania Interactive.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre, donner en licence ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toute transaction ou opération financière, commerciale d'achat et de revente ou toutes autres transactions ou opérations, et accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut aussi vendre et distribuer en ligne des produits et des services via internet et tout autre réseau électronique et/ou de communication, y compris l'exploitation d'un ou plusieurs sites internet publics.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

## **Titre II. - Capital - Parts sociales**

**Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 25 000 USD (vingt-cinq mille dollars américains), divisé en 25 000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 7. Droits de vote.** Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

**Art. 8. Indivisibilité des parts.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

**Art. 9. Transfert des parts.** Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les transferts de parts sociales aux tiers sont soumis à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les transferts de parts sociales sont constatés par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

**Art. 10. Rachat des parts.** La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 11. Nomination des gérants.** La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

**Art. 12. Pouvoirs des gérants.** Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de Type A et un gérant de Type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

**Art. 13. Conseil de gérance.** Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de Type A et au moins un gérant de Type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société, présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

**Art. 14. Responsabilité des gérants.** Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 15. Associé unique.** Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

**Art. 16. Assemblées générales.** Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

## **Titre V. - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2011.

**Art. 18. Comptes annuels.** Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 19. Bénéfice.** Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

**Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

**Art. 21. Audit.** Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant «le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

## **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 22. Dissolution.** La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

**Art. 23. Liquidation.** La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.



*Souscription - Paiement*

Les 25 000 (vingt-cinq mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été entièrement souscrites par Kidzania International, prénommée, par un paiement en numéraire d'un montant de 25 000 USD (vingt-cinq mille dollars américains).

En conséquence, le montant de 25 000 USD (vingt-cinq mille dollars américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille quatre cents Euros (1.400.EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Sixto Homero Uribe Pérez, né le 17 août 1967 à Mexico City, Mexique, et résidant professionnellement à l'Avenida Vasco de Quiroga #3800 local 1, Antigua Mina La Totolapa, C.P. 05109, Mexico City, Mexique, est nommé gérant de type A pour une durée indéterminée;

Monsieur Xavier Lopez Ancona, né le 4 avril 1964 à Mexico City, Mexique, et résidant professionnellement à l'Avenida Vasco de Quiroga #3800 local 1, Antigua Mina La Totolapa, C.P. 05109, Mexico City, Mexique, est nommé gérant de type A pour une durée indéterminée;

Monsieur Christophe Maillard, né le 7 mars 1974 à Saint-Quentin, France, et résidant professionnellement à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé gérant de type A pour une durée indéterminée;

Madame Sarah Bonallo, née le 21 juillet 1963 à Bristol, Royaume-Uni, et résidant professionnellement au 5 rue des Jardins, L-8394 Olm, est nommée gérant de type B pour une durée indéterminée;

2) Le siège social de la Société est établi au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante agissant par son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51343. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Référence de publication: 2011165435/425.

(110191376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

**Stutfield S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.934.

*Extrait de la décision de l'actionnaire unique du 5 août 2011*

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique, du 5 août 2011 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Luc Sunnen est renouvelé jusqu'au 5 août 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011164897/14.

(110191114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Saint Basle Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.234.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2011 que:

- SER.COM S.à.r.l., (B117942) Société à responsabilité limitée ayant son siège social 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, a été nommée Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164899/14.

(110190476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**SALON ANDRE, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.289.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164900/10.

(110190645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Ak Bars Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.829.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 novembre 2011:*

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 11 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 11 novembre 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011165029/16.

(110191133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**San Martin Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.487.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164902/10.

(110190454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**SC Participations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.785.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164906/10.

(110190428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**SC Participations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 140.785.

En date du 9 novembre 2011, l'assemblée générale a pris acte de la démission comme administrateur unique de Maître Pierre Berna et a nommé comme nouvel administrateur unique Maître Claude Collarini, avec adresse professionnelle à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le mandat du nouvel administrateur unique prendra fin avec l'assemblée générale de 2016.

A cette même date, le siège social de la société a été transféré du 16A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SC Participations SA*

Référence de publication: 2011164907/15.

(110190455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Jorit S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 155.614.

*Résolutions prises lors du conseil d'administration du 03 octobre 2011:*

- Le siège de la société a été transféré au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen avec effet au 3 octobre 2011.
- L'adresse des administrateurs a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, Ingrid Hoolants, née le 28/11/1968 à Vilvorde (Belgique) et Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542 a été également modifiée. Leur adresse exacte est fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Maryse Mouton, la représentante permanente de la société a&c Management Services SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B127330, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.
- L'adresse professionnelle de Madame Ingrid Hoolants, la représentante permanente de la société Taxioma SARL, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B128542, a également été fixée au 80, rue des Romains à L-8041 Strassen à partir du 3 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011165433/19.

(110191684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

**FR Alfajor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.510,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.812.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FR Alfajor (Cayman) Holdings Ltd., a limited liability company registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands,

here represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. FR Alfajor (Cayman) Holdings Ltd., is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of FR Alfajor Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté,

L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 163.812 and with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on October 4, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and its articles of association (the Articles) have never been amended since then.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and ten euro (EUR 12,510), by way of the issuance of one (1) new Ordinary Share, one (1) new Class A Share, one (1) new Class B Share, one (1) new Class C Share, one (1) new Class D Share, one (1) new Class E Share, one (1) new Class F Share, one (1) new Class G Share, one (1) new Class H Share, and one (1) new Class I Share, having a par value of one euro (EUR 1) each, all in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares of the respective class;

2. Subscription to the share capital increase specified in item 1. above, and payment by way of a contribution in kind;

3. Amendment to article 5.1. of the Company's articles of association in order to reflect the share capital increase adopted under item 1;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten euro (EUR 10) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twelve thousand five hundred and ten euro (EUR 12,510), by way of the issuance of one (1) new Ordinary Share, one (1) new Class A Share, one (1) new Class B Share, one (1) new Class C Share, one (1) new Class D Share, one (1) new Class E Share, one (1) new Class F Share, one (1) new Class G Share, one (1) new Class H Share, and one (1) new Class I Share, having a par value of one euro (EUR 1) each, all in registered form and having the same rights and obligations as the existing shares of the respective class.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares that it subscribes for the newly issued shares of the Company, all in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each and fully pays them up by a contribution in kind consisting of a receivable amounting to three hundred million and fifteen Euro (EUR 300,000,015) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which will be allocated as follows:

(i) an amount equal to ten euro (EUR 10) to the nominal share capital of the Company; and

(ii) an amount equal to three hundred million and five Euro (EUR 300,000,005) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder (the Contributor) and acknowledged and approved by the Company. It results from such certificate that:

“

- the Contributor is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and has the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);

- based on generally accepted accountancy principles, the value of the Receivable contributed to the Company is of at least three hundred million and fifteen Euro (EUR 300,000,015) and no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Contributor to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Contributor and upon the contribution of the Receivable by the Contributor to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

### Second resolution

In order to reflect the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Company's Articles, which shall henceforth all read as follows:

“ 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred and ten (EUR 12,510), represented by:

- one thousand two hundred and fifty-one (1,251) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share);
  - one thousand two hundred and fifty-one (1,251) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares, and individually, a Class A Share);
  - one thousand two hundred and fifty-one (1,251) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares, and individually, a Class B Share);
  - one thousand two hundred and fifty-one (1,251) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares, and individually, a Class C Share);
  - one thousand two hundred and fifty-one (1,251) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares, and individually, a Class D Share);
  - one thousand two hundred and fifty-one (1,251) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares, and individually, a Class E Share);
  - one thousand two hundred and fifty-one (1,251) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares, and individually, a Class F Share);
  - one thousand two hundred and fifty-one (1,251) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares, and individually, a Class G Share);
  - one thousand two hundred and fifty-one (1,251) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares, and individually, a Class H Share);
  - one thousand two hundred and fifty-one (1,251) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares, and individually, a Class I Share),
- in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorzième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### A COMPARU:

FR Alfajor (Cayman) Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. FR Alfajor (Cayman) Holdings Ltd. est l'associé unique (l'Associé Unique) de FR Alfajor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.812 et dont le capital social s'élève

à EUR 12,500 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix Euros (EUR 10) afin de porter le capital de son montant actuel à douze mille cinq cents (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, à douze mille cinq cent dix Euros (EUR 12.510) par l'émission de:

- (a) un (1) part sociale ordinaire;
- (b) un (1) part sociale de classe A;
- (c) un (1) part sociale de classe B;
- (d) un (1) part sociale de classe C;
- (e) un (1) part sociale de classe D;
- (f) un (1) part sociale de classe E;
- (g) un (1) part sociale de classe F;
- (h) un (1) part sociale de classe G,
- (i) un (1) part sociale de classe H; et
- (j) un (1) part sociale de classe I

ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, ces parts sociales étant émises de chacune des classes de parts sociales existant actuellement dans la Société, toutes sous forme nominative et ayant les mêmes droits et obligations qui leur sont attachés que les parts sociales existantes de la classe respective;

2. Souscription à l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus et libération par voie de contribution en nature;

3. Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital adoptée sous le point 1;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix Euros (EUR 10) afin de porter le capital de son montant actuel à douze mille cinq cents (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, à douze mille cinq cent dix (EUR 12.510) par l'émission de:

- un (1) part sociale ordinaire;
- un (1) part sociale de classe A;
- un (1) part sociale de classe B;
- un (1) part sociale de classe C;
- un (1) part sociale de classe D;
- un (1) part sociale de classe E;
- un (1) part sociale de classe F;
- un (1) part sociale de classe G,
- un (1) part sociale de classe H; et
- un (1) part sociale de classe I

avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes sous formes nominatives et les parts sociales émises dans chaque classe ayant les mêmes droits et obligations qui leur sont attachés que les parts sociales existantes dans cette classe.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare par les présentes qu'il souscrit les parts sociales nouvellement émises par la Société, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et libère intégralement ces parts sociales par une contribution en nature consistant en une créance s'élevant à trois cent millions quinze Euros (EUR 300.000.015) que l'Associé Unique a envers la Société (la Créance), laquelle sera affectée comme suit:

- (i) un montant de dix Euros (EUR 10) au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) un montant de trois cent millions cinq Euros (EUR 300.000.005) au compte de prime d'émission de la Société.



L'estimation de l'apport en nature de la Créance est constatée par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique (l'Apporteur) et reconnu et approuvé par la Société. Il résulte de ce certificat que:

«

- l'Apporteur est le seul propriétaire de la Créance, est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société évaluée à au moins trois cent millions quinze Euros (EUR 300.000.015) et aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Apporteur à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Apporteur et au moment de l'apport de la Créance par l'Apporteur à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Ledit Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter la résolution prise ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier les articles 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent dix (EUR 12.510), représenté par:

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»);

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»);

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»);

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»);

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»);

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»);

- mille deux cent cinquante et une (1.251) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»);

- mille deux cent cinquante-et-une (1.251) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»); et

- mille deux cent cinquante-et-une (1.251) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»)

sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout employé de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000..

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51361. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur* (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164570/238.

(110191041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Schimpacher Tiefbauunternehmen GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2232 Luxembourg, 14, rue Jean-Baptiste Nothomb.

R.C.S. Luxembourg B 93.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164908/10.

(110190641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Tarpan HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.908.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011*

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tarpan HoldCo S.à r.l*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011164949/14.

(110191096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Mokaon S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Vivacon Lux Property Two S.à.r.l.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.876.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first of November;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company ("société anonyme") qualified as family wealth management company "D.A.L. HOLDING S.A., SPF", established and having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitburg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 17995,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Vivacon Lux Property Two S.A.R.L.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 117876, has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 22<sup>nd</sup> of June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1692 of the 11<sup>th</sup> of September 2006;

- That the appearing party is the sole actual partner (the "Sole Partner") of the Company and that it has taken, through its mandatory, the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner decides to change the Company's denomination into "MOKAON S.à r.l." and to amend subsequently the first article of the bylaws in order to give it the following wording:

" **1. Art. 1. Form - Corporate name.** There exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "MOKAON S.à r.l.", governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles")."

*Second resolution*

The Sole Partner decides to amend the corporate purpose and to consequently give article 3 of the bylaws the following wording:

" **3. Art. 3. Object.**

3.1 The purpose of the Company is the wholesale and retail of all food, beverages and related products as well as all services relating thereto.

3.2 Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

3.3 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial "D.A.L. HOLDING S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 17995,

ici représentée Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Vivacon Lux Property Two S.A.R.L.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117876, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1692 du 11 septembre 2006;

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la Société en "MOKAON S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **1. Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MOKAON S.à r.l.", régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts")."

*Deuxième résolution*

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

**" 3. Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet le commerce en gros et en détail de tous produits alimentaires, boissons et produits annexes ainsi que toutes les prestations de services y relatives.

3.2 Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

3.3 La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. LAC/2011/51682. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164989/106.

(110191059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Season International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.535.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011164909/13.

(110190907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**SERIPHOS S.A., société de gestion de patrimoine familial «SPF», Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.459.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164911/11.

(110191266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164913/10.

(110191176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**SH Group International Equity Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.374.

Par résolution signée en date du 16 novembre 2011, l'associé unique a accepté la démission de Neil Bruce Jacobs, avec adresse au 591, West Putnam Avenue, CT 06830 Greenwich, Etats Unis de son mandat de Gérant, avec effet au 15 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164914/13.

(110191090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**FinanceCom International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.634.

In the year two thousand eleven, on the third of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Othman BENJELLOUN, born in Casablanca, Morocco, on 1 November 1932, residing at 67, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Morocco;

here represented Mr Stephane MORELLE, expert-comptable, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given on 27 October 2011,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of "FinanceCom International S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 127634 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 3, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1302 of 28 June 2007 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on May 19, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1177 of 16 June 2009.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six million five hundred thousand euro (EUR 6.500.000.-) so as to raise it from its present amount of three million five hundred thousand euro (EUR 3.500.000.-) to an amount of ten million euro (EUR 10.000.000.-) by the issue of six million five hundred (6.500.000) new shares, having each a par value of one euro (EUR 1.-) and having the same privileges, rights and obligations as the existing shares (hereinafter collectively the "New Shares").

*Subscription and Payment*

The six million five hundred (6.500.000) new shares have been subscribed by Mr. Othman BENJELLOUN, previously named.

The increase of capital is realised by contribution and transformation of a debt held by the Company for the benefit of Mr. Othman BENJELLOUN, previously named for an amount of six million five hundred thousand euro (EUR 6.500.000.-).

The abovementioned debt is described and valued by the Board of Directors. The independent auditor "Deloitte S.A.", réviseur d'entreprises, Luxembourg, has issued a report on the adequacy of the global value of the contribution in relation to the number and nominal value of shares to be issued in consideration thereof.

This report remains annexed to the present deed.

The conclusions of this report are the following

«Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 6.500.000,00 ordinary shares of par value EUR 1,00 each.»

#### *Second resolution*

As a consequence of such capital increase, the first paragraph of article 5 of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. (first paragraph).** The share capital is set at ten million euro (EUR 10.000.000.-) consisting of ten million (10.000.000) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) per share."

#### *Costs and Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at four thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Othman BENJELLOUN, né le 1<sup>er</sup> novembre 1932 à Casablanca, Maroc, demeurant au 67, Avenue de l'Armée Royale, Casablanca, Maroc,

ici représenté par Monsieur Stéphane MORELLE, expert-comptable,

demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 octobre 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de "FinanceCom International S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 127634 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1302 du 28 juin 2007 (ci-après la "Société"). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1177 du 16 juin 2009.

Lequel comparant, représenté comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000,-) à un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par l'émission de six millions cinq cent mille (6.500.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et assorties des mêmes droits, privilèges et obligations que ceux attachés aux actions existantes (ci-après collectivement les "Nouvelles Actions").

#### *Souscription et Libération*

Les six millions cinq cent mille (6.500.000) actions nouvelles ont été souscrites par Monsieur Othman BENJELLOUN, prénommé.



Les nouvelles actions ont été libérées par un apport et la transformation en capital d'une créance de la Société au profit de Monsieur Othman BENJELLOUN, prénommé, pour un montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-).

La dette mentionnée ci-dessus est décrite et évaluée par le conseil d'administration. L'auditeur indépendant, Deloitte S.A., reviseur d'entreprises, Luxembourg, a émis un rapport sur la valeur globale de l'apport par rapport au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

Les conclusions (en version anglaise) de ce rapport sont les suivantes:

«Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 6.500.000,00 ordinary shares of par value EUR 1,00 each.»

#### *Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-EUR) chacune.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement quatre mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MORELLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14795. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011165334/115.

(110191763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2011.

---

#### **Sherood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.701.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164915/10.

(110190465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

#### **Sherood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.701.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164916/10.

(110190466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Solfin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.036.

---

**RECTIFICATIF**

Cette mention vient modifier le bilan au 31 DECEMBRE 2010, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 29/09/2011 sous la référence L110155314

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164933/13.

(110190603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Sherood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.701.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164917/10.

(110190467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Sherood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.701.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164918/10.

(110190468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Sioma Finances S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.144.

Le Bilan au 30.11.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164921/10.

(110191259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Skyline Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 76.214.

En date du 28 novembre 2011, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de l'un de ses membres, à savoir M. Rudy Cereghetti, démissionnant de son poste d'Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011164922/11.

(110190829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

Signature.

**Stateland International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 89.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2011164938/13.

(110191081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Smets Gallery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 262, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 54.967.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164924/9.

(110191286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Smyrna Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 158.746.

La dénomination de l'associé a change et est désormais Smyrna Healthcare Parent S.C.A.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164925/11.

(110191088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Soc.E.Fin. SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 88.344.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164927/10.

(110190606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Socosteel, Société Anonyme.**

Siège social: L-1917 Luxembourg, 13, rue Large.  
R.C.S. Luxembourg B 80.518.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164929/10.

(110190872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

Signature.

**Tarpan LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,06.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 151.878.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011*

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Tarpan LuxCo S.à r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2011164952/14.

(110191095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Sodintec Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 38.152.

—  
Le Bilan au 31.03.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164931/10.

(110191265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Sopartag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 64.820.

—  
Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011164934/10.

(110191264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Sopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 24.789,35.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 36.345.

—  
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164935/10.

(110191291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---

**Storpy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 102.780.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011164941/9.

(110190992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

---